

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

compte-rendu de réunion du 4 MAI 2017

Date de convocation : 28/04/2017

Présents : Mmes FRAYSSE, GUITOU, POIGNET, NICKERT, ROUDIER

Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD,
LEGOFF, MOURA

Absent excusé: Mr MARIAGE donne procuration à Mme ROUDIER

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du 27 mars 2017
- Avenant « travaux Atelier Municipal »
- Délibération « indemnités des élus »
- Délibération convention « assainissement » avec le SYDED
- Délibération convention « internet » avec le centre de gestion du Lot
- Présentation devis « dénomination des voies »
- Délibération tarifs CAMPING
- Présentation devis « création aire de retournement » camion poubelle
- Présentation devis « achat tracteur »
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on rajoute à l'ordre du jour le recrutement des 2 salariés pour le camping saison 2017.

Election du secrétaire de séance

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte rendu du 27 mars 2017

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Avenant « travaux atelier municipal »

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer des avenants sur les lots suivants :

LOT N°1 DEMOLITION GROS ŒUVRE : Il a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- Réalisation d'une chape ciment dans garage et stockage matériel

Montant avenant € HT : **4 338.00€ HT**
Soit : **5 205.60€ TTC**

Montant du marché initial € HT :	39 193.25€
Montant du présent avenant € HT :	4 338.00€
Nouveau montant du marché € HT :	43 531.25€
TVA au taux de 20% :	8 706.25€
Nouveau montant du marché TTC :	52 237.50€

LOT N°8 CARRELAGE FAIENCES : Il a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- Réalisation d'une chape ciment atelier

Montant avenant € HT : **881.60€ HT**
Soit : **1 057.92€ TTC**

Montant du marché initial € HT :	1 998.00€
Montant du présent avenant € HT :	881.60€
Nouveau montant du marché € HT :	2 879.60€
TVA au taux de 20.00% :	575.92€
Nouveau montant du marché TTC :	3 455.52€

LOT N°3 COUVERTURE ZINGUERIE : Il a pour objet de prendre en compte des non réalisation des travaux suivants :

- Travaux de pose des filets de sécurité

Montant avoir € HT : **- 618.80€ HT**
Soit : **- 742.56€ TTC**

Montant du marché initial € HT :	15 323.80€
Montant du présent avenant € HT :	- 618.80€
Nouveau montant du marché € HT :	14 705.00€
TVA au taux de 20% :	2 941.00€
Nouveau montant du marché TTC :	17 646.00€

LOT N°2 CHARPENTE BARDAGE BOIS : Il a pour objet de prendre en compte des non réalisation des travaux suivants :

- Travaux de nivelage toiture

Montant avoir € HT : - 2 500.00€ HT
Soit : - 3 000.00€ TTC

Montant du marché initial € HT :	7 317.00€
Montant du présent avenant € HT :	- 2 500.00€
Nouveau montant du marché € HT :	4 817.00€
TVA au taux de 20% :	963.40€
Nouveau montant du marché TTC :	5 780.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les avenants de plus-values et de moins-values cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération « indemnités des élus »

Objet de la délibération : Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (IB 1022 à compter du 1er janvier 2017).

Article 1^{er} : Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2^e adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3^e adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

4^e adjoint : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 2 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La décision est votée à l'unanimité.

Délibération convention « assainissement » avec le SYDED

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention qui a pour objet de formaliser les modalités d'intervention du SYDED du Lot concernant « l'assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de station d'épuration »

Les deux programmes d'interventions :

- **L'assistance technique à l'assainissement des eaux usées** assure le suivi du fonctionnement du système d'assainissement, la production de documents.
- **L'assistance du traitement des boues d'épuration** assure le suivi quantitatif et qualitatif de la production de boues (analyse ...), le suivi et bilan des campagnes d'épandage et la réalisation de tous les documents et démarches nécessaires à la mise en œuvre réglementaire du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier

Présentation devis « dénomination des voies »

Monsieur le Maire nous présente les devis

Devis cartographie fait par les Ets AGEFAUR pour un montant de 1185 €

Devis pour les fournitures de panneaux de signalisation de lieux dits, de panneaux de noms de rues ainsi que les plaques indiquant les numéros.

Un travail a été fait par la commission en charge de ce projet afin de connaître les quantités nécessaires de ces fournitures.

Le montant de ces fournitures s'élève à 8131.20 € TTC.

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies, rues et aux places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, 6 votes POUR, 6 ABSTENTIONS, 3 VOTES CONTRE, pour mener une opération de dénomination, numérotation des voies et adresses sur l'ensemble de la commune de LANZAC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération tarifs camping

Les tarifs du camping n'ont pas été révisés depuis plusieurs années.

Les frais fixes (EDF, charges sociales...) ayant augmenté, Monsieur le Maire propose une légère augmentation.

	tarifs 2016	tarifs 2017
ADULTES	3,80	4,00
ENFANTS	1,60	1,80
TENTE	2,80	3,00
CARAVANE	3,80	4,00
CAMPING CARS	3,80	4,00
BRANCT ELECT	3,50	3,50
HALTE SANITAIRE	2,00	3,00

Groupes : gratuit pour les accompagnateurs

La taxe de séjour est en sus du tarif de location (syndicat mixte : 0.20€ ; taxe additionnelle du Conseil Départemental : 0.02€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs 2017.

Recrutement salariés camping saison 2017

Un appel à candidatures a été effectué sur différents supports pour :

- Un responsable accueil et gestion du camping
- Un emploi sur 20 h pour accueil et entretien

2 candidatures ont été sélectionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats d'embauche.

Présentation devis « création aire de retournement » camion poubelle

Monsieur le Maire informe son assemblée la nécessité d'aménager un espace pour créer une zone de manœuvre et sécuriser la circulation nécessaire à la benne communautaire de collecte des ordures ménagères ainsi qu'au véhicule poids lourds de livraison sur la voie communale des Terruches.

Monsieur le Maire a pris contact avec Mme CLEMENT épouse DRIVER Geneviève, qui est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZD n°138, sise les Terruches, qui permettrait de créer cet espace.

Mme CLEMENT a donné un accord écrit pour la mise à disposition gratuite d'une emprise dudit terrain (80m² environ).

Monsieur le Maire présente un devis pour l'aménagement de cet espace d'un montant de 1 722.80€ Ht.

Monsieur le Maire précise qu'une convention d'occupation temporaire du domaine privé sera signée entre les deux parties afin de définir les conditions dans laquelle l'occupant est autorisé à occuper à titre précaire et révocable une emprise de ce terrain.

Présentation devis « achat tracteur »

Le changement du tracteur de la commune a été acté lors de la préparation des budgets. Les fournisseurs locaux de matériels agricoles ont été contactés pour fourniture de devis. Alain DELVERT et Gérard GARRIGOU ont suivi ce dossier et présentent les différentes propositions après les avoir étudiées et s'être rendus sur place pour visualiser le matériel proposé.

Les 5 propositions sont assez proches ; celle d'AGRI MONTAUBAN se détache avec un tracteur de type NEW HOLLAND T5 95 de 2013 avec 3950 heures pour un montant de 33 000,00 euro HT et une reprise de 8000 euro de notre tracteur.

Après discussion, cette proposition est validée à l'unanimité. Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire ou Gérard GARRIGOU pour signer tout document.

Questions diverses

- Les nombreuses gelées matinales du mois d'avril, ont fortement touché les noyerai et plantations d'arbres fruitiers de la commune. La récolte de noix pour l'année semble très compromise, ce qui pénalisera grandement le revenu des agriculteurs de Lanzac.

Un courrier va être envoyé à Mme la Préfète afin que la commune soit répertoriée parmi les zones sinistrées et classée en zone de catastrophe naturelle, les agriculteurs pourront alors être dédommagés.

- PLU : Une réunion avec les services instructeurs concernés de CAUVALDOR a eu lieu concernant la demande de modification de celui-ci.

Pour rappel la demande porte sur la modification des pentes de toit pour la partie principale qui sont ramenées à 60 % au lieu de 80% et le retrait par rapport à la voie publique passe de 7 à 11 mètres.

La consultation des différents services ou organismes obligatoires nous permet d'envisager une validation de cette modification en conseil communautaire début septembre.

De plus, dans le cadre de la mise en place du PLUIH, CAUVALDOR prévoit une réunion dans chaque commune pour présentation, poser les bases d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire et étudier, si elles existent, les prévisions d'aménagement sur de nouvelles zones.

Ces réunions doivent être mises en place avant le 15 juillet.

- La cour d'appel d'AGEN souhaite une mise à jour des spécimens d'écriture pour les actes civils.

Monsieur le maire propose les signatures d'Alain Delvert et Josiane Guitou.

- CAUVALDOR : Monsieur Alain Delvert membre de la commission voirie nous informe qu'il n'est pas prévu de réfection de route sur Lanzac en 2017.

- La mise en place d'une bibliothèque de rue devrait voir le jour. Il s'agit de livres déposés dans un endroit accessible à tous, pour partager son amour de la lecture avec ses voisins. On emprunte, on donne, on échange, les livres seront en accès libre, disponibles tous les jours sans aucune formalité, tout repose sur la confiance.

FIN DE SEANCE A 23 H 10

